



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2016-084**

**\* \* \***

**Objet :**

**Signature du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF  
pour les années 2014 à 2017.**

**Avenant n° 1**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille seize et le vingt septembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – BONNET Jean-Louis - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – GOMEZ René – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER Jean-Luc - ADELAERE Sylvain à SOTO Jean-François - MATEO Amélie à SERVEL Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard à SUQUET Maguelonne - DEJEAN Anne Marie à LECOMTE Olivier - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René

**Absents :** M. LONGIN Thierry

Convocation du 13 septembre 2016

Mme SANCHEZ Marie Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le contrat Enfance Jeunesse – CEJ- avec la Caisse d'Allocations Familiales est signé pour les années 2014 à 2017.

Ce contrat est envisagé pour l'accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et les accueils de loisirs afin de poursuivre et d'optimiser une politique d'accueil des moins de 18 ans. Les objectifs de ce CEJ sont : aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, répondre de façon adaptée aux besoins des familles, valoriser un encadrement de qualité, favoriser l'intégration et l'implication des jeunes, adopter une politique tarifaire permettant l'accès aux services aux plus modestes, cibler le soutien sur les territoires les moins bien servis.

Afin d'intégrer la création de l'accueil de jeunes et le développement de l'accueil de loisirs sans hébergement mixte (maternel et élémentaire), il convient d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un avenant n° 1 au contrat Enfance Jeunesse.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un avenant n° 1 au contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO